



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction à l'action éducative
Délégué national à la vie lycéenne et collégienne
DGESCO C2 - DNVL
n°2020-0133
Affaire suivie par :
Christophe BRUNELLE
Tél : 01 55 55 09 34
Mél : christophe.brunelle@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **19 NOV. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les principaux
Mesdames et messieurs les proviseurs
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des établissements régionaux d'enseignement adaptés
s/c de Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Objet : Lancement du concours « prix de l'action éco-déléguée de l'année » 2020/2021

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle.

La circulaire du 27 août 2019 a marqué une nouvelle étape dans l'éducation au développement durable avec notamment la désignation a minima d'un binôme d'éco-délégués dans chaque collège et dans chaque lycée et dans toutes les instances de la démocratie scolaire.

La circulaire du 24 septembre 2020 rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans chaque classe de collège et de lycée et la recommande en CM1 et CM2.

Afin d'encourager les initiatives et les innovations, tout en valorisant le travail réalisé par cette cohorte sans précédent constituée de plus de 250 000 éco-délégués, le premier concours « prix de l'action éco-déléguée de l'année » est lancé. Il s'agira pour les éco-délégués de réaliser une vidéo d'une minute maximum présentant une action concrétisée dans l'établissement, en expliquant la démarche suivie pour y parvenir. Outre les contenus de ces projets, la méthode de travail collectif par établissement ou inter-établissements, fera l'objet d'une attention toute particulière.

Les productions sous forme de clé USB seront adressées au recteur d'académie, à l'intention du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable avant le **mardi 6 avril 2021**.

Vous trouverez le règlement de ce concours avec le présent courrier. Ce règlement devra être transmis à l'ensemble des participants.

Je vous remercie pour votre mobilisation et le succès de ce concours.

Délégué national à la vie lycéenne et collégienne
DGESCO C2 - DNVL
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**


Edouard GEFFRAY